Réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination

5 septembre 2012 Français Original: anglais

Session de 2012

Genève, 15 et 16 novembre 2012 Point 9 de l'ordre du jour provisoire Plan d'action accéléré sur l'universalisation de la Convention et des Protocoles y annexés

Promotion de l'universalité de la Convention et de ses Protocoles

Introduction

- En vue d'accroître le nombre de Hautes Parties contractantes à la Convention sur certaines armes classiques et ainsi renforcer les normes et règles juridiques énoncées dans les Protocoles annexés à la Convention, les Hautes Parties contractantes sont convenues, lors de la quatrième Conférence d'examen, d'un «Plan d'action accéléré sur l'universalisation de la Convention et des Protocoles y annexés». Ce Plan d'action prévoit de conserver l'universalisation comme objectif prioritaire, et d'orienter les efforts d'universalisation vers les États signataires, les États touchés et les régions dans lesquelles le nombre d'adhésions à la Convention demeure faible; les Hautes Parties contractantes y sont engagées à promouvoir l'universalisation de la Convention dans le cadre de leurs contacts bilatéraux, et l'Organisation des Nations Unies, l'Unité d'appui à l'application de la Convention, le Comité international de la Croix-Rouge et d'autres institutions à promouvoir l'universalisation de la Convention; l'Unité d'appui à l'application de la Convention y est invitée à étudier toutes les possibilités de promouvoir l'universalisation de la Convention et à soutenir les Hautes Parties contractantes dans cette tâche et il est demandé de faire de l'universalisation de la Convention un point permanent de l'ordre du jour des Réunions annuelles des Hautes Parties contractantes1.
- 2. Le présent rapport a été établi pour donner suite à la demande faite à l'Unité d'appui à l'application de la Convention de continuer à rendre compte annuellement à la Réunion des Hautes Parties contractantes des efforts entrepris et des progrès réalisés en matière d'universalisation de la Convention². Y sont exposés les progrès réalisés en matière d'universalisation de la Convention et les efforts entrepris pour atteindre cet objectif.

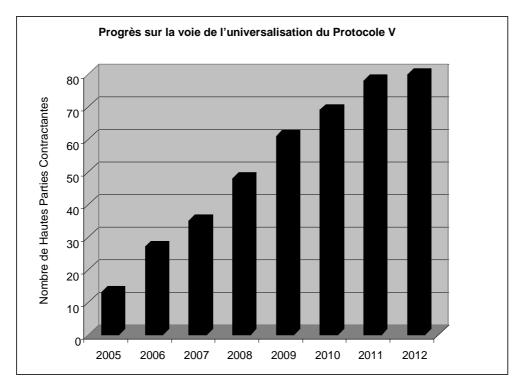


 [&]quot;Un plan d'action accéléré pour l'universalisation de la Convention et des Protocoles y annexés»
Annexe I, Déclaration finale, Document final de la quatrième Conférence d'examen,
CCW/CONF.IV/4/Add.1, p. 12 et 13.

² Ibid., par. 9.

Progrès réalisés en matière d'universalisation

- 3. Depuis la quatrième Conférence d'examen, le Burundi a adhéré à la Convention et a consenti à être lié par le Protocole II et le Protocole V. Cette adhésion a eu lieu le 13 juillet 2012.
- 4. Les États ci-après sont devenus parties au Protocole V en 2012:
 - Afrique du Sud 24 janvier 2012;
 - République démocratique populaire lao 2 février 2012;
 - Turkménistan 23 juillet 2012.
- 5. L'adhésion de l'Afrique du Sud au Protocole V signifie que le pays est maintenant partie à tous les instruments relevant de la Convention sur certaines armes classiques. Le nombre total de Hautes Parties contractantes au Protocole V s'élève à 80. Le graphique cidessous représente les progrès réalisés depuis 2005 sur la voie de l'universalisation du Protocole V.



Initiatives visant à promouvoir l'universalisation

- 6. L'Unité d'appui à l'application de la Convention a entrepris de rédiger des messages que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Ban Ki-moon, adressera à tous les États qui ne sont pas encore parties à la Convention pour les prier instamment d'y adhérer. La Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Angela Kane, et d'autres hauts responsables du Bureau des affaires de désarmement continuent de promouvoir l'universalisation de la Convention.
- 7. Le Président de la quatrième Conférence d'examen, M. Ganev, Ambassadeur de Bulgarie, le Président de la treizième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié, M. Hoffman, Ambassadeur d'Allemagne, et le Président de la

2 GE.12-62439

cinquième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V, M. Khvostov, Ambassadeur du Bélarus, adresseront des messages conjoints à tous les États qui ne sont pas encore parties à la Convention pour leur présenter les objectifs de la Convention et les prier instamment d'y adhérer.

- 8. M. Jesus Domingo (Philippines) a entrepris, en tant que Président désigné de la Réunion de 2012 des Hautes Parties contractantes à la Convention, de rencontrer les États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) pour débattre des travaux relatifs à la Convention, de la pertinence de la Convention dans la région et des raisons pour lesquelles les États devraient y adhérer.
- 9. En tant que Coordonnateur pour le fonctionnement et l'état du Protocole II modifié, M. Domingo a engagé des discussions avec 10 États afin de les encourager à adhérer au Protocole II modifié³.
- 10. Le Comité international de la Croix-Rouge continue de soutenir l'universalisation de la Convention et des Protocoles y annexés en incluant cette question dans ses discussions bilatérales avec les gouvernements et dans des séminaires régionaux sur le droit international humanitaire.

Initiatives axées sur l'universalisation du Protocole V

Le Protocole V fait l'objet d'une attention particulière de la part des Hautes Parties contractantes qui, à leur quatrième Conférence d'examen, ont réaffirmé «la nécessité de vigoureux efforts de la part des Hautes Parties contractantes, de l'ONU, des organisations internationales et régionales, du Comité international de la Croix-Rouge et des organisations non gouvernementales pour promouvoir l'universalisation du Protocole»⁴. Lors de la cinquième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V, ces dernières sont convenues que «le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de Dépositaire du Protocole V, et le Président de la cinquième Conférence, au nom des Hautes Parties contractantes, exercent leur influence en vue de la réalisation de l'objectif d'universalité de cet instrument»⁵. Le Bélarus, qui occupe actuellement la présidence des Hautes Parties contractantes au Protocole V, a été particulièrement actif dans la promotion de l'universalisation. M. Khvostov, Ambassadeur du Bélarus, par exemple, va envoyer un message aux ministres des affaires étrangères de tous les États qui ne sont pas encore parties à la Convention et au Protocole V, les priant instamment d'y adhérer. Des messages de même nature seront envoyés aux Hautes Parties contractantes à la Convention qui ne sont pas encore parties au Protocole V. Le Bélarus a collaboré avec les États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC) pour mettre au point une déclaration commune sur l'importance de la Convention et du Protocole V en particulier. Le Bélarus a également travaillé en étroite collaboration avec l'Unité d'appui à l'application de la Convention pour déterminer quels États pouvaient contribuer aux efforts

GE.12-62439 3

³ Pour le compte rendu intégral des progrès marqués sur la voie de l'universalisation du Protocole II modifié, voir le Rapport sur le fonctionnement et l'état du Protocole; questions que soulèvent les rapports présentés par les Hautes Parties contractantes conformément au paragraphe 4 de l'article 13 du Protocole II modifié; et évolution des technologies, aux fins de la protection de la population civile contre les effets des mines qui frappent sans discrimination, CCW/AP.II/CONF.14/3, daté du 31 août 2012, par. 4 à 6.

⁴ Déclaration finale, Document final de la quatrième Conférence d'examen, CCW/CONF.IV/4/Add.1, p. 10.

Document final de la cinquième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V, CCW/P.V/CONF/2011/12, par. 29.

d'universalisation et sur quels États non parties à la Convention et au Protocole V devraient particulièrement se porter les efforts d'universalisation.

- 12. En marge de la Réunion d'experts de 2012 se tenant au titre du Protocole V, le Président désigné, M. Akram, Ambassadeur du Pakistan, les deux Vice-Présidents désignés l'Ambassadeur d'Estonie et l'Ambassadeur de Suède –, ainsi que plusieurs coordonnateurs, ont dialogué avec les représentants d'États qui ne sont pas encore parties et leur ont conseillé vivement d'adhérer à la Convention et en particulier au Protocole V.
- 13. Le consentement à être lié au Protocole V exprimé par la République démocratique populaire lao, l'un des pays les plus fortement contaminés du monde, a été chaleureusement accueilli par les Hautes Parties contractantes présentes à la Réunion d'experts de 2012. La République démocratique populaire lao a, pour sa part, encouragé les États de sa région à adhérer à la Convention et au Protocole V en particulier.
- 14. Avec le soutien de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et du Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, les Palaos vont organiser un atelier consacré à la mise en œuvre de la Stratégie régionale du Forum des îles du Pacifique sur les munitions non explosées. L'atelier se déroulera du 24 au 26 octobre 2012, aux Palaos. L'un de ses objectifs sera d'améliorer, aux échelles régionale et nationale, la connaissance des moyens et méthodes élaborés ces vingt dernières années pour résoudre les problèmes liés aux mines terrestres, aux munitions non explosées et aux munitions explosées abandonnées, notamment grâce à la mise en place d'un cadre juridique international et aux progrès dans le domaine du déminage humanitaire et de l'enlèvement des munitions explosives. L'atelier offre aux pays insulaires du Pacifique une occasion intéressante de se familiariser avec le cadre de la Convention et le Protocole V, ainsi qu'avec les dispositions du Protocole concernant les munitions non explosées.

Contribution du Programme de parrainage à l'universalisation

15. Au cours de la cinquième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V, de la treizième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié, de la quatrième Conférence d'examen, ainsi que de la Réunion d'experts de 2012 au titre du Protocole II modifié et du Protocole V, le Programme de parrainage au titre de la Convention a parrainé la présence de représentants des États ci-après, qui ne sont pas encore parties à la Convention: Afghanistan, Arménie, Burundi, Congo, Éthiopie, Indonésie, Kirghizistan, Mozambique, Namibie, Népal, Nigéria, République démocratique du Congo, Soudan, Soudan du Sud et Viet Nam. Pendant les conférences et réunions d'experts tenues au titre de la Convention, les représentants des États parrainés ont assisté à des réunions d'information au cours desquelles leur ont été expliquées les obligations découlant de la Convention et des Protocoles y annexés ainsi que les modalités permettant d'adhérer à ces instruments. En outre, cette année, le Coordonnateur du Comité directeur du Programme de parrainage a écrit à chacun des représentants des États parrainés, États qui ne sont pas encore parties à la Convention, pour leur demander quels avaient été les progrès réalisés par leur gouvernement en matière d'universalisation de la Convention.

Activités de l'Unité d'appui à l'application de la Convention en matière d'universalisation

16. L'universalisation de la Convention et des Protocoles y annexés a constitué une priorité de premier ordre pour l'Unité d'appui à l'application de la Convention. Outre la transmission des messages du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et des

4 GE.12-62439

personnes exerçant une fonction officielle dans le cadre des activités liées à la Convention, la rédaction de notes d'information et de communiqués sur l'universalisation de la Convention, ainsi que l'organisation de réunions régionales et bilatérales, le personnel de l'Unité s'est entretenu avec les représentants de 10 États pour leur expliquer quels étaient les objectifs de la Convention, à laquelle ils ne sont pas encore parties, et comment y adhérer. Pendant ces entretiens, l'une des questions soulevées à plusieurs reprises a été la possibilité de bénéficier d'une coopération ou d'une aide pour la mise en œuvre des obligations découlant des Protocoles, notamment l'enlèvement des restes explosifs de guerre et des mines terrestres. L'Unité continue de renseigner et d'aider les Hautes Parties contractantes qui souhaitent promouvoir l'universalisation de la Convention par l'intermédiaire de leurs contacts régionaux et bilatéraux. L'Unité fait également la promotion de la Convention et des Protocoles y annexés au sein de toutes les instances pertinentes. Elle est par exemple intervenue cette année au cours de la Réunion internationale des directeurs des programmes nationaux de l'action antimines, organisée à Genève.

17. L'Unité d'appui à l'application de la Convention a collaboré avec des centres régionaux du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU pour promouvoir l'universalisation de la Convention. Des travaux sont actuellement en cours dans les centres régionaux de Katmandou et Lima pour diffuser l'information sur la Convention et les Protocoles y annexés.

GE.12-62439 5